



En novembre **JE VOTE CGT** la couleur de l'intérêt général

UN STATUT MODERNE... ET SIGNE DE PROGRÈS

UN PEU D'HISTOIRE

En France, l'électricité et le gaz sont progressivement devenus vitaux et l'exigence d'une **maîtrise publique** est affirmée dès le début du XX^e siècle. **Pour garantir le service public de la Nation**, le personnel obtient un Statut grâce au ministre de la Production industrielle, et ancien dirigeant de la CGT, **Marcel Paul** : loi de nationalisation et **création d'EDF-GDF** sont actées le 8 avril 1946 puis suit le décret du 22 juin de la même année promulguant le **Statut national du personnel des Industries Électriques et Gazières (IEG)**. Dans la continuité revendicative du Front populaire, **le Statut prend le meilleur** et élargit également les acquis des conventions collectives (eux-mêmes obtenus après des dizaines d'années de lutte).

Notre Statut des Industries Électriques et Gazières est l'héritage d'un modèle social précurseur garantissant un service public de qualité pour les usagers, et des garanties sociales de haut niveau pour les agents en situation d'activité ou d'inactivité.

LA CGT PORTE LA NÉCESSITÉ D'ÉTENDRE ET DE RENFORCER NOTRE STATUT.

Ces droits, ce Statut sont le moteur de l'investissement permanent des agents des IEG. Ce corpus social est indissociable d'un service public moderne, performant et efficace.

De plus, le Statut des IEG permet réellement au personnel de participer à la vie des entreprises en limitant fortement le dumping social.

LA CGT REVENDIQUE UN STATUT DE L'ÉNERGÉTIEN

- Un Statut pour l'ensemble des salariés du secteur de l'énergie.
- Des droits individuels et collectifs attachés à la personne et non au contrat de travail.
- Un socle commun aux entreprises de l'énergie garant de droits égaux transférables, collectifs et obligatoires.
- L'ancienneté conservée lors d'un passage d'une entreprise à une autre.
- La reconnaissance des qualifications (diplômes...) et des compétences au cours d'une carrière (expériences professionnelles...).
- Le respect du droit à la formation professionnelle tout au long de la vie favorisant un parcours épanouissant.

DES DROITS NOUVEAUX SONT NÉCESSAIRES et certains doivent évoluer dans différents domaines : les principes du Statut national sont profondément modernes et le permettent ! Notre corpus statutaire, qui regroupe aussi de nombreux textes étendus à l'ensemble de nos entreprises (PERS, notes, manuel pratique...) prévoit de nombreux avantages, plus ou moins bien connus des agents : retraite, primes, tarif agent, protection sociale, indemnités, congés supplémentaires, droits spécifiques, activités sociales...

Tant qu'ils sont statutaires, ces droits sont garantis et pérennes, sans crainte du lendemain.

C'est à l'opposé des systèmes individualistes, aléatoires et toujours régressifs portés par un pouvoir néolibéral à la dérive autoritaire inquiétante.

EN VOTANT POUR LA CGT EN NOVEMBRE PROCHAIN, VOUS DÉFENDEZ VOTRE STATUT POUR :

- > DES DROITS SOCIAUX DE HAUT NIVEAU ET PÉRENNES, ÊTRE BIEN AU TRAVAIL
- > RÉPONDRE À L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DANS UNE DYNAMIQUE BÉNÉFIQUE À TOUTES ET TOUS.